



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le _____
ID : 032-213202963-20260212-A_2026_15-AR

ARRÊTÉ n° 2026 15

Arrêté municipal portant interdiction d'accès aux terrains du stade municipal pour cause d'intempéries

Le Maire de NOGARO ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Considérant qu'en raison des fortes précipitations survenues lors des derniers jours sur la commune, tous les terrains du stade municipal sont devenus impraticables ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures propres à assurer la préservation de ces terrains ainsi que la sécurité des usagers ;

ARRETE

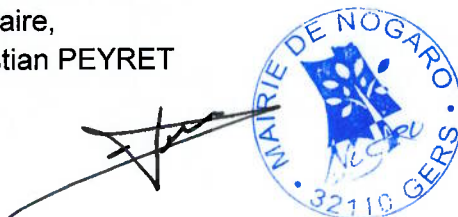
Article 1^{er} : Tous les entraînements et compétitions sportives prévus du **vendredi 13 février au dimanche 22 février 2026 inclus** sont interdits sur tous les terrains du stade municipal : terrains d'entraînement et terrain d'honneur.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié en mairie et affiché en tout lieu qui sera jugé utile. Il sera porté à la connaissance des responsables des associations sportives locales.

Article 3 : Le Maire de la Commune de Nogaro,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gers,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 12 février 2026
Le Maire,
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noullobos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

